

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 juillet 2020 à 16 heures

Sous la présidence de Julien SANCHEZ, Maire

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 2 juillet 2020 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 22 présents, 9 représentés, et 2 absents à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Marie-France PERIGNON	Alberto CAMAIONE
Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL	Gilles DONADA
Max SOULIER	Hélène DEYDIER	Simone BOYER
Maurice MOURET	Roger ROLLAND	René BATINI
Yvette ROUVIER	Roger LANGLET	André GOURJON
Jean-Pierre PERIGNON	Marie-Pierre THIEULOY	Corinne LECHEVALLIER BONNIN
Gabriel GIRARD		
Dominique PIERRE	Luc PERRIN	Lionel DEPETRI

REPRÉSENTÉS :

Marie-Lise ANCEL	représentée par	Gilles DONADA
Audrey CIMINO	représentée par	Julien SANCHEZ
Eliane HAUQUIER	représentée par	Gabriel GIRARD
Martine HOURS	représentée par	Max SOULIER
Sylviane BOYER	représentée par	Alberto CAMAIONE
Karine BAUER	représentée par	Marie-France PERIGNON
Nelson CHAUDON	représenté par	Mireille FOUGASSE
Vincent SANCHIS	représenté par	Stéphane VIDAL
Jacqueline LE SPEGAGNE	représentée par	Luc PERRIN

ABSENTS :

Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Stéphane VIDAL, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.114

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES / SUPPLEANTS

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013,
Vu les articles L280, L283 à L293, R130-1 et R131 à R147 du code électoral,
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction ministérielle INTA2015957J du 30 juin 2020,
Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2020-07-01-001 en date du 29 juin 2020 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs » formé d'élus de chaque département : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population.

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. Les 170 sièges de la série 1 ont été renouvelés en septembre 2017.

Conformément au tableau n°5 annexé au code électoral, le renouvellement de la série 2 des sénateurs, comprenant le département du Gard, aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Ainsi, par arrêté n° 30-2020-07-01-001 en date du 29 juin 2020, Monsieur le Préfet du Gard a fixé le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 10 juillet 2020.

Conformément à l'article L285 du code électoral, dans les communes de 9 000 à 29 999 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice, soit 33, sont délégués de droit.

Des suppléants sont élus pour remplacer les délégués des conseillers municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Pour la commune de Beaucaire, le nombre de suppléants est de 9, qu'il convient donc d'élire parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

En application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués (ou délégués suppléants) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire.

En application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est composé du maire, président, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés (Simone BOYER et Maurice MOURET) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Gabriel GIRARD et Lionel DEPETRI) présents à l'ouverture du scrutin

Le président a procédé à l'appel de candidatures.

VILLE DE BEUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.114

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

Les listes « Avec vous pour Beaucaire » et « En avant pour Beaucaire » ont fait part de leur candidature.

Liste « Avec vous pour Beaucaire »

Liliane Lucie Julie PEPE (née BONNETY)

Née le 27/12/1937 à Sedrata (Algérie)

Profession : retraitée

René DANNE

Né le 08/01/1948 à Graveson

Profession : restaurateur

Véronique Joëlle Suzanne LAUTIER (née MARGERIE)

Née le 19/08/1966 à Angers

Profession : Auto-entrepreneur (couture – repassage)

Jean-Pierre Marc FOUGASSE

Né le 02/01/1948 à Beaucaire

Profession : retraité (exploitant agricole)

Danielle Charlette Jeanne ROGNON

Née le 15/12/1953 à Beaucaire

Profession : retraitée

Denis Marius Elie GUIGON

Né le 20/04/1957 à Châteaurenard

Profession : retraité

Chantal Marie SARRAILH (née REMY DE CURNON)

Née le 17/01/1952 à Agadir (Maroc)

Profession : retraitée

Antoine BOYER

Né le 09/07/1925 à Nîmes

Profession : retraité

Marie-Christine Colette SOULIER (née BELFILS)

Née le 31/12/1950 à Nice

Profession : retraitée (employée de Mairie)

Liste « En avant pour Beaucaire »

Bertrand Maurice MANONVILLER

Né le 18/12/1960 à Paris 14 (75)

Profession : professeur

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°20.114

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement par le bureau électoral, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 31
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :

- Liste « Avec vous pour Beaucaire » : 27 (vingt-sept) voix soit 8 suppléants
- Liste « En avant pour Beaucaire » : 4 (quatre) voix soit 1 suppléant

Sont donc élus suppléants :

MME	PEPE	Liliane
M.	DANNE	René
MME	LAUTIER	Véronique
M.	FOUGASSE	Jean-Pierre
MME	ROGNON	Danielle
M.	GUIGON	Denis
MME	SARRAILH	Chantal
M.	BOYER	Antoine
M.	MANONVILLER	Bertrand



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.